

# la réforme des allocations familiales LES PRESTATIONS SERONT FONCTION DES REVENUS

Suite de la page 6

est inférieur à 6 000 dollars (32 400 francs) recevraient le quart du montant total des allocations familiales et que les trois quarts iraient aux familles jouissant de revenus supérieurs. Elle est plus économique aussi : à supposer que le gouvernement augmente seulement de 1 dollar le barème actuel, sans modifier le régime d'attribution des prestations, il lui en coûterait 82 millions de dollars par an (443 millions de francs) pour les allocations familiales et 8 millions de dollars (43 millions de francs) pour les allocations aux jeunes de seize à dix-huit ans. Doubler les tarifs, ce serait engager une dépense supplémentaire de 640 millions de dollars (3 456 millions de francs).

Le régime de « sécurité de revenu familial », que le gouvernement canadien se propose de substituer au régime actuel d'allocations familiales, permettrait de distribuer aux

familles à faibles revenus des prestations plus élevées qu'aux familles aisées. Selon le projet, il serait versé aux familles jouissant d'un revenu égal ou inférieur à 4 500 dollars par an (24 300 francs) une allocation mensuelle de 16 dollars (86 francs environ) par enfant de moins de seize ans. Réduit progressivement, le montant de la prestation serait de 5 dollars (27 francs) pour les familles dont le revenu annuel est de 10 000 dollars (54 000 francs), cependant qu'au-delà l'allocation serait supprimée. La « dégressivité » du barème serait très lente, puisque le projet gouvernemental ne distingue pas moins de treize tranches de revenu.

## REDISTRIBUTION

L'application, dans toutes les provinces canadiennes, du principe de la sélectivité

aux allocations fédérales aux jeunes de seize à dix-huit ans, dépend d'un accord avec la province de Québec. Le gouvernement fédéral compte entamer le plus tôt possible des discussions à ce sujet avec le gouvernement provincial.

Le régime de « sécurité de revenu familial » coûtera au gouvernement canadien environ 660 millions de dollars par an (3 564 millions de francs), soit une dépense supplémentaire de 100 millions (540 millions de francs). Comme, selon le projet, les allocations seront soumises à l'impôt sur le revenu, ce qui n'est pas le cas sous le régime actuel, cette dépense supplémentaire sera en partie couverte par les impôts qui proviendront des allocations versées. S'il est adopté par le Parlement canadien, le nouveau régime sera mis en vigueur au mois de septembre.

FIN ■

## le difficile problème des disparités économiques

### VERS UN MEILLEUR EQUILIBRE DES REGIONS ?

Suite de la page 1

et peu efficace des ressources humaines et matérielles dans les régions défavorisées.

Le problème des disparités régionales, qui se pose dans presque tous les pays du monde, est d'une très grande difficulté en raison même des lois du développement : le niveau économique d'une région s'accroît d'autant plus que celle-ci est plus riche, de sorte que, si les règles du marché étaient seules à jouer, on assisterait à un accroissement des inégalités entre régions riches et régions pauvres. C'est pourquoi il importe de mettre en œuvre des politiques capables de réduire les disparités, ces politiques devant être soutenues par d'importants moyens financiers.

C'est l'objectif que s'est fixé le gouvernement fédéral en instituant un ministère de l'expansion économique régionale. Créé en avril 1969, ce ministère a pour but « d'assurer une assez vaste répartition de la croissance économique au Canada pour que les possibilités d'emplois et de gains dans les régions de faible croissance soient aussi proches que possible de celles des autres parties du pays, sans empêcher pour autant la réalisation d'un taux global élevé de croissance nationale » (2).

D'une façon plus précise, le ministère de l'expansion économique régionale peut :

	REVENU PERSONNEL PAR HABITANT en milliers de dollars canadiens		
	1949	1959	1969
Canada	959	1 569	2 913
Ontario	1 140	1 862	3 369
Colombie-Brit.	1 158	1 828	3 121
Prairies (1)	992	1 497	2 786
Québec	804	1 361	2 627
Atlantique (2)	642	1 051	2 033

(1) Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

(2) Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.

Source : ministère du développement économique régional.

— recommander la désignation comme « zones spéciales » des régions où il existe une insuffisance exceptionnelle dans les possibilités d'emploi ;

— élaborer et réaliser, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, des plans et programmes de développement pour ces zones spéciales ;

— conclure des accords avec les provinces pour réaliser conjointement des plans et des programmes de développement ;

— verser des prêts ou des subventions à une province pour l'aider à mettre en place l'infrastructure économique d'une zone spéciale là où une telle action est indispensable à la mise en œuvre du plan ;

— encourager, par des stimulants spéciaux,



## la visite à Paris du premier ministre du Québec

### M. ROBERT BOURASSA A LANCÉ UN APPEL AUX INVESTISSEURS ET AUX TECHNICIENS FRANÇAIS

M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a fait à Paris, en avril dernier, une visite officielle de quatre jours. En marge des entretiens qu'il a eus avec M. Georges Pompidou, président de la République, avec MM. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre, Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères, et de nombreuses personnalités françaises, M. Bourassa s'est adressé à plusieurs reprises à des groupes d'hommes d'affaires auxquels il a expliqué la « stratégie de développement » du gouvernement du Québec et l'intérêt qu'elle présente pour les investisseurs français. « Les Québécois, a dit le premier ministre du Québec, sont des Nord-Américains qui travaillent, en français, avec des méthodes nord-américaines. Pour les Européens, notre façon de vivre et de travailler comme le gigantisme des richesses de notre sol et de notre sous-sol devraient présenter des attraits sérieux. Les Québécois n'ont peut-être pas la juste part qui leur revient dans l'exploitation de leur économie, et cela non pas par manque d'agressivité ou de dynamisme commercial, mais surtout à cause de l'absence

de techniques dont l'apprentissage réclame de longues années. Or ce sont là des matières que l'Europe et la France possèdent à un haut niveau. Pourquoi ne pourrions-nous pas envisager nos rapports économiques sous l'angle d'une complémentarité naturelle découlant des ressources et des techniques ? »

M. Bourassa a dit : « Ce n'est pas en leur garantissant une place réservée sur nos marchés que nous entendons attirer le capital ou les entreprises (...) Nos contacts fréquents et nos échanges avec les Etats-Unis ont été pour une bonne part la source de notre croissance passée » et le Québec n'entend pas les « restreindre ». Mais le Québec constitue « la base idéale d'attaque du marché nord-américain (...) On peut commencer une exploitation au Québec et au Canada à plus petite échelle et de façon plus expérimentale qu'aux Etats-Unis ». Le premier ministre a marqué sa volonté de « ne négliger aucune chance de faire connaître le Québec et ses possibilités dans les endroits où la puissance économique et financière se développe », de manière à diversifier les sources d'investissements.

	REVENU PERSONNEL PAR HABITANT en pourcentage du revenu canadien moyen			Habitants en 1969	
	1949	1959	1969	nombre	%
Canada	100	100	100	21 051 000	100
Ontario	118,9	118,7	115,7	7 452 000	35,4
Colombie-Brit.	120,8	116,5	107,1	2 067 000	9,8
Prairies	103,5	95,4	95,6	3 499 000	16,7
Québec	83,8	86,7	90,2	5 984 000	28,4
Atlantique	66,9	67	69,8	2 012 000	9,6

Source : ministère du développement économique régional.

en plus de ceux qui sont prévus par d'autres programmes, une entreprise dont l'établissement, l'expansion ou la modernisation sont essentiels au succès d'un plan de développement dans une zone spéciale.

Parmi les ententes générales de coopération signées récemment entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, citons le plan de développement du bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des îles de la Madeleine (Québec), qui porte sur tous les secteurs de la vie économique et prévoit une participation financière du gouvernement fédéral de 1,15 milliard de francs ; le plan de développement de l'Ile-du-Prince-Edouard, qui vise à la mise en valeur des ressources

naturelles et humaines et au relèvement social de la région, et requiert du gouvernement fédéral une contribution totale de 687 millions de francs.

Dans les « zones spéciales », les administrations fédérales, provinciales et municipales entreprennent des actions concertées. Les mesures prises varient d'une zone à l'autre en fonction des besoins de chacune. Vingt-trois zones spéciales ont été désignées en 1970 : huit à Terre-Neuve, deux au Nouveau-Brunswick, deux en Nouvelle-Ecosse (soit douze dans les provinces atlantiques), cinq au Québec, une en Ontario, une au Manitoba, trois en Saskatchewan, une en Alberta (soit cinq dans les provinces des Prairies).

Aux termes d'une série d'ententes fédérales-provinciales sur les zones spéciales, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux s'engagent à collaborer étroitement à la réalisation de certains projets d'infrastructure dans dix-huit des vingt-trois zones spéciales ; ils s'engagent en outre à élaborer des plans conjoints de développement au cours des cinq prochaines années.

FIN ■



(2) Le ministère de l'expansion économique régionale regroupe notamment la direction générale du développement rural, autrefois au ministère des forêts, qui est chargée d'appliquer la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (Arda) et le Fonds de développement économique rural (Foder); l'Agence de développement régional du ministère de l'industrie, chargée de l'application de la loi stimulant le développement de certaines régions ; le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, organisme-conseil remplaçant l'Office d'expansion économique de la région atlantique ; la Direction des projets expérimentaux, auparavant Direction des projets-pilotes au ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration.

A gauche :  
Village de pêcheurs à Terre-Neuve : un grand besoin de modernisation  
A droite :  
Région touristique, la Gaspésie (Québec) réclame des investissements